

L'Abominable Histoire de FRANCE

LEÇON CXXVI LE ROI N'EST PAS MORT

La fuite à Varennes avait été préparée avec minutie et le moment était sans doute bien choisi. Mais rien ne se passa comme prévu : à la suite de péripéties tragi-comiques bien connues, le roi fut ramené à Paris sous bonne escorte.



Était-ce la fin pour un roi qui, deux ans durant, avait tenu tête à la révolution ? L'échec de l'entreprise eut pour conséquence funeste la perte de confiance de ceux qui étaient restés attachés au roi, et l'émigration de nombreux officiers. Mais cet épisode provoqua aussi une scission au sein de l'assemblée et du club des Jacobins. Ce qui tend à prouver que le roi avait bien choisi son moment.

Les uns, derrière Robespierre, voulaient saisir l'occasion pour se débarrasser de la monarchie. D'autres, comme La Fayette, tenaient au contraire la sauver. Le 17 juillet 1791, une manifestation, organisée au Champ de Mars par le club des Cordeliers pour demander la déchéance du roi, fut dispersée à coups de fusil par la garde nationale. La situation avait donc bien changé depuis l'unanimité apparente de la fête de la Fédération.

Le 3 septembre, l'assemblée vota (enfin) une constitution. Et le roi, dont l'assemblée avait sus-

pendu les pouvoirs, fut rétabli dans toutes ses prérogatives le 14 septembre. On prétendit, pour les besoins de la cause, qu'il avait été « enlevé » par des aristocrates.

La France était donc devenue une monarchie constitutionnelle. Toutefois, les principes vagues et contradictoires qui avaient inspiré la constitution en rendaient l'application difficile, voire impossible, comme des observateurs contemporains, tels que Burke, l'avaient déjà bien vu. Quel peuvent être les pouvoirs d'un roi dès lors que « la souveraineté réside essentiellement dans la nation » ? Dès lors aussi que tous les rois qui l'ont précédé sont présentés comme une longue suite de tyrans, et toutes les anciennes institutions comme des instruments de cette tyrannie ?

La dictature que l'assemblée allait exercer était presque inéluctable. Mais pas tout à fait. Sauf que les constituants, avant de se séparer le 30 septembre, avaient décidé qu'aucun d'entre eux ne pourrait faire partie de l'assemblée législative qu'on venait d'élire. Naïveté ou sombre calcul ? L'idée était de Robespierre, ce qui répond à la question. Si bien que ces hommes assagis par l'expérience laissèrent la place à une vague de nouveaux venus, monarchistes constitutionnels en grande majorité, mais incompetents et enflés de présomption, ce qui faisait d'eux des victimes toutes trouvées pour les minorités agissantes : les niais sont au service des méchants.

Dès le 1^{er} octobre, la nouvelle assemblée prit la place de l'ancienne dans la salle du Manège. La gauche, pour lors les girondins, n'y comptait que 136 députés sur 745, mais conduits activement par Brissot. Sans relâche, les brissotins attaquaient les ministres du roi et réclamaient des mesures contre les prêtres réfractaires et les émigrés.

Toutefois, cette gauche et le roi allaient tomber d'accord sur un point. Le roi cherchait le moyen de restaurer son autorité, et les brissotins, de galvaniser les énergies révolutionnaires. Pour l'un comme pour les autres, ce moyen allait être la guerre. ■